



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question au Gouvernement n° 793

Texte de la question

MÉDICAMENTS ANTI-OBÉSITÉ

M. le président. La parole est à Mme Valérie Boyer, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Valérie Boyer. Madame la ministre de la santé, le 30 septembre dernier, j'ai remis un rapport d'information intitulé " Faire de la lutte contre l'obésité et le surpoids une grande cause nationale ".

Comme vous le savez, l'obésité est un fléau qui touche des millions de personnes dans le monde entier. La France n'est malheureusement pas épargnée, puisqu'un adulte sur deux est en surcharge pondérale et un sur six est obèse. Les enfants sont particulièrement concernés : un jeune sur cinq est en surcharge pondérale. Dans mon rapport, nous avons, avec les collègues qui ont contribué à ce travail parlementaire, démontré que cette épidémie n'était pas seulement un problème alimentaire, mais qu'elle posait un véritable problème de santé publique : l'obésité est facteur de nombreuses maladies, raccourcit l'espérance de vie des personnes touchées et coûte entre dix et quinze milliards d'euros à notre système de santé.

Je sais, monsieur le Premier ministre et madame la ministre, puisque vous me l'avez écrit, que vous approuvez une grande partie des 83 propositions qui figurent dans ce rapport.

Ce problème est aussi un problème de société : le surpoids est un marqueur social, car les personnes obèses souffrent de discriminations, de leur différence, du regard de l'autre. Elles souffrent également de difficultés rencontrées dans la vie de tous les jours. Les mesures préconisées dans le texte " Hôpital, patients, santé et territoires " répondront, je l'espère, à une partie de leurs préoccupations.

Nous vivons dans une société paradoxale qui veut nous imposer un schéma corporel standardisé, " des corps toujours plus jeunes et toujours plus minces ", alors que la réalité est tout autre et qu'il existe bel et bien des diversités dans le physique que chacun doit accepter et respecter.

Tout cela pousse certains d'entre nous à chercher des solutions dont les conséquences sont parfois dramatiques, et l'actualité nous a confrontés, à cet égard, à des événements douloureux. Je veux parler de l'affaire des gélules dites " miracle " proposées à celles et ceux qui souhaitent perdre du poids à tout prix. Ces produits ont causé la mort de plusieurs personnes cet été et, en France, une jeune femme est décédée, au début du mois de novembre, suite à la prise de gélules *Best life*.

Madame la ministre, quand des personnes, en grande majorité des femmes, cherchent, sans que cela soit justifié mais poussées par une société qui impose à tous les mêmes critères de beauté, quand ces personnes, disais-je, cherchent à obtenir ces gélules, comment les empêcher de s'en procurer ? Que comptez-vous faire pour mettre un terme à la vente de ces produits, appelés " médicaments " de façon impropre ?

M. le président. Merci.

Mme Valérie Boyer. J'en termine, monsieur le président.

Au-delà de la pression sociale, il faut également aborder la question de la sécurité de ces produits...

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative*. Nous déplorons effectivement le décès, il y a quelques semaines, d'une jeune femme en Seine-Saint-Denis, après l'absorption de gélules réputées amaigrissantes qui contenaient deux substances, dont l'une, la phénolphthaléine, est interdite depuis 1999, et l'autre, la sibutramine, est autorisée sur prescription médicale uniquement.

Madame Valérie Boyer, votre question est pour moi l'occasion de rappeler qu'un médicament n'est pas une substance comme les autres et doit - comme c'est en réalité le cas pour la sibutramine - être distribué dans un circuit qui soit sécurisé de la fabrication jusqu'au pharmacien.

Il faut rappeler que la contrefaçon des médicaments, en particulier depuis que ces produits peuvent être vendus sur Internet, est devenue un véritable fléau de santé publique, puisque cela représente 10 % du marché des médicaments et 45 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

J'ai donc décidé, dans un premier temps, de diligenter une enquête sur ce décès et les circonstances dans lesquelles cette personne a pu se procurer ces produits, pour que les margouliniens qui se sont rendu coupables de ces faits soient poursuivis. J'ai également tenu à inscrire la question de la contrefaçon à l'agenda de la présidence française de l'Union européenne. Un des ateliers du forum pharmaceutique y a été consacré, le 2 octobre dernier, et une directive visant à empêcher la contrefaçon des médicaments dans l'espace européen est actuellement en préparation avec le commissaire Verheugen.

Dans tous les cas, la lutte contre l'obésité et le surpoids passe par une politique globale de prévention et de prise en charge, et je tiens à vous remercier, madame la députée, pour l'action particulièrement efficace que vous menez à mes côtés dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 793

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 2008